****

## 

Cours : **Adeline THOBIE**

Maître de conférences en Droit privé

|  |
| --- |
| **Droit de la concurrence** |

**Cours dispensé :**

Droit de la concurrence

**Nom de l’enseignant :**

Adeline THOBIE, Maître de conférences en Droit privé

**Nombre d’heures :**

22H - Semestre 2

**Nature et forme de l’épreuve** :

Écrit 3H

**Descriptif du cours :**

L’objectif du cours est d’étudier comment le droit préserve et encadre le jeu concurrentiel afin d’assurer une compétition économique loyale entre l’ensemble des acteurs et de protéger, plus globalement, les consommateurs et l’intérêt général.

C’est tout l’objet du droit de la concurrence, matière hybride, au carrefour du droit privé et public, ainsi que du droit interne, européen et international (liberté de concurrence ; liberté d’entreprendre ; liberté de circulation des personnes, capitaux et marchandises). Le droit de la concurrence vise à protéger tant les intérêts privés des entreprises que l’intérêt général du marché.

La **protection de l’entreprise** relève essentiellement du droit interne. Le droit de la concurrence se décline ici en un « droit des concurrents » (*aspect* *micro-économique*). Ce droit s’intéresse ici aux relations entre les acteurs économiques et vise à imposer des comportements respectueux de la libre concurrence. Moraliser, réguler, encadrer : voici les objectifs du droit des concurrents. Pour ce faire, des actions spécifiques (concurrence déloyale – pratiques restrictives – transparence) ont été spécialement créées afin de sanctionner les dérives. Ces actions viennent ainsi utilement compléter les dispositifs existants en droit des contrats ou en droit de la responsabilité.

La **protection du marché**, quant à elle, est organisée par le droit européen et français. Le droit de la concurrence se mue ici en un « droit des marchés concurrentiels » (*aspect macro-économique*). L’objectif est ici de veiller au maintien d’une concurrence libre afin d’assurer plus largement l’intérêt général (pratiques anticoncurrentielles – concentrations économiques – interventions publiques)

**10 thèmes fondamentaux sont abordés en cours et au travers de cas pratiques :**

* L’action en concurrence déloyale
* La concurrence légalement ou contractuellement encadrée
* La transparence des pratiques : conditions générales de vente, facturation et délais de paiement
* Les pratiques tarifaires déloyales entre entreprise : contrôle des prix
* Les pratiques restrictives de concurrence
* Les concentrations et le contrôle de la puissance d’achat
* Les ententes entre entreprises
* Les abus de position dominante
* Les abus de dépendance économique
* Les aides d’état

**Objectifs d’apprentissage :**

Le cours dispensé permettra aux étudiants d’atteindre les objectifs suivants :

1°/ Objectifs de fond :

* Définir et maîtriser les notions clefs ;
* Distinguer ce qui relève de la protection de l’entreprise et ce qui relève de la protection du marché ;
* Connaître les différentes autorités de contrôle et de régulation et s’initier aux pouvoirs d’enquêtes, de contrôle et de sanction de l’Autorité de la concurrence et de la commission européenne.

2°/ Objectifs de méthode :

* Résoudre un cas pratique en appliquant le syllogisme juridique, c’est-à-dire en mobilisant des règles juridiques précises pour répondre à une problématique donnée ;
* Construire une argumentation juridique en mobilisant des règles de droit ;
* Décrypter un arrêt de la Cour de cassation, du Conseil d’État et de la Cour de Justice de l’Union Européenne ;
* Décrypter une décision de l’Autorité de la concurrence.

3°/ Objectifs généraux :

* Approfondir ses connaissances en droit des obligations (contrat et responsabilité) ;
* Renforcer sa culture juridique en étudiant une matière située au cœur de la vie en société et de la vie économique ;
* Renforcer sa culture économique.

**Relation du cours avec le cursus Sciences Po :**

Le droit de la concurrence a toute sa place dans la formation pluridisciplinaire dispensée à Sciences Po. Ce cours vise à donner une culture juridique située par l’étude d’une discipline au cœur de la vie en société et de la vie économique. Ce cours invite plus largement à tisser des liens avec d’autres matières juridiques (comme le droit public et le droit européen) ou extra-juridiques (notamment l’économie et la politique), tout en apportant un éclairage nouveau sur des notions abordées par d’autres cours, telles que le libéralisme, les prérogatives régaliennes et européennes (interventionnisme ; contrôle du marché), le contrat, la responsabilité civile, *etc*. L’étude du droit de la concurrence illustre ainsi l’absence de frontière étanche entre les disciplines et contribue à la compréhension de l’organisation du monde qui nous entoure.

**Mots clefs**

Abus de dépendance économique – abus de position dominante - clause de confidentialité – clause de non-concurrence – clauses abusives - clauses noires - clauses rouges - concentrations - concurrence déloyale – action en contrefaçon– clause restreignant la concurrence – concurrence illégale - conditions générales de vente (CGV) – consommateur – contrôle des prix – coût –délais de paiement – dénigrement - déséquilibre significatif – désorganisation - détournement de clientèle – distribution - distribution sélective - données personnelles - droit de la concurrence – ententes – exclusivité - facturation - fidélisation abusive - Grande distribution - Imitation des produits ou services – liberté contractuelle - liberté d’entreprendre - Loi Egalim - Loi Galland - Loi Macron - Loi de modernisation de l’économie (LME) – loyauté – marché – monopole – parasitisme - parts de marché - pouvoir de marché - pratiques commerciales déloyales entre entreprises - pratiques restrictives de concurrence – prix - publicité – réseau - responsabilité - restrictions - revente à perte - seuils – ventes.

**Prérequis**

Il convient d’avoir un minimum de culture juridique pour aborder ce cours (hiérarchie des sources, organisation judiciaire). Il serait bienvenu d’avoir suivi le cours de droit des contrats et éventuellement celui de droit des affaires.

**Conseils méthodologiques**

Il convient de se familiariser au plus vite avec les mots clefs, termes techniques innervant la matière. La mise en situation par des cas pratiques est essentielle pour parvenir à une bonne maîtrise de la matière.

**Bibliographie non exhaustive :**

M. CAILLOT, M. DEPINCE, D. MAINGUY, *Droit de la concurrence*, Litec, 3e éd., 2019.

E. COMBE, La concurrence, préf. L. Boone, PUF, 2021.

A. et G. DECOCQ, *Droit de la concurrence, Droit interne et droit de l’Union européenne*, LGDJ, 8e éd., 2019.

M.-A. FRISON-ROCHE et J.-Chr. RODA, Droit de la concurrence, 2e éd., Dalloz, coll. Précis, 2022.

C. NOURISSAT et B. De CLAVIERE-BONNAMOUR, *Droit de la concurrence - Libertés de circulation*, DALLOZ, coll. Hypercours, 6e éd., 2020.

J.- Chr. RODA, *Droit de la concurrence*, Dalloz, coll. Mémento, 2019.

L. VOGEL, *Droit européen des affaires*, 2e éd., Dalloz, coll. Précis, 2019.